



L'assurance-vie :
épargner pour protéger la planète

IL EST ENCORE TEMPS
D'ASSURER L'AVENIR DE
NOTRE PLANÈTE ET DES
JEUNES GÉNÉRATIONS

wwf.fr/assurancevie

CHOISIR LE WWF

L'ASSURANCE-VIE : ÉPARGNER POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Souscrire un contrat d'assurance-vie en faveur du WWF France, c'est contribuer de manière efficace au financement de ses actions.

- L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès d'une banque ou d'une assurance.
- Ce contrat permet de placer, sans montant minimum, une somme d'argent, pour la faire fructifier.
- Le souscripteur dispose de son vivant de la pleine jouissance de la somme placée et des intérêts produits.
- C'est une épargne flexible : des retraits ou des versements sont possibles à tout moment. Le solde du compte sera versé lors du décès au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- L'assuré en choisit le ou les bénéficiaires en toute liberté. Il peut s'agir de proches, mais aussi d'associations ou de fondations reconnues d'utilité publique telles que le WWF France.



4 QUESTIONS À... CAMILLE PERRIER

Pourquoi souscrire une assurance-vie ?

Pour se constituer une épargne qui reste disponible, mais aussi anticiper la transmission de son patrimoine. On peut alors lui donner du sens, beaucoup même ! Car peu de gens le savent, mais les bénéficiaires d'une assurance-vie ne sont pas forcément ou pas seulement les membres de la famille ou les proches. Il est possible, par exemple, de désigner comme bénéficiaire ou co-bénéficiaire une association. Cela devient alors un véritable geste de conviction, qui transmet les combats et les valeurs d'une vie aux générations à venir.

Qui peut en être bénéficiaire ?

Un ou plusieurs bénéficiaires peuvent être choisis, en indiquant pour chacun d'eux la part qui lui reviendra. En tant que fondation reconnue d'utilité publique, le WWF France peut être désigné comme bénéficiaire de votre assurance-vie et sera exonéré de droits de succession. L'intégralité de votre soutien contribuera au financement de ses missions.

Comment rédiger ou modifier la clause bénéficiaire ?

Pour rédiger ou modifier la clause bénéficiaire de votre assurance-vie, un simple courrier suffit. Il peut être adressé à tout moment, en recommandé avec accusé de réception, à l'organisme auprès duquel le contrat a été souscrit (banque ou assurance). Il faut y joindre une copie de la pièce d'identité, rappeler l'intitulé, le numéro et la date du contrat, et indiquer le nom, l'adresse du ou des bénéficiaires en précisant dans ce dernier cas la part réservée à chacun d'eux.

Camille PERRIER

Responsable des assurances-vie, legs et donations
Tel : 01 73 60 40 40 - Email : transmettre@wwf.fr



Paule Gacon a choisi le WWF

« Au-delà du patrimoine matériel, transmettre son héritage c'est éduquer, partager ses valeurs et ses convictions. C'est conduire l'Homme vers son humanité. C'est aussi rendre le cadeau que nous a fait la vie et tisser des liens pérennes entre les générations futures et leur environnement afin de vivre en harmonie avec tous les êtres vivants. »

FICHE DE DEMANDE D'INFORMATIONS

- Je souhaite être contacté(e) par téléphone
Heures auxquelles je souhaite être contacté(e) : _____
- J'ai déjà inscrit le WWF France comme bénéficiaire de mon assurance-vie
- Je souhaite désigner le WWF France comme bénéficiaire de mon assurance-vie
- J'ai déjà inclus le WWF France dans mes dispositions testamentaires
- J'ai une question précise : _____
- Je souhaite recevoir des informations du WWF France et je l'autorise à conserver mes données

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Scannez ce QR Code pour voir un modèle de courrier type permettant de désigner le WWF France comme bénéficiaire de votre assurance-vie



La collecte et le traitement de ces données sont nécessaires au WWF France pour sensibiliser le grand public au financement de ses missions reconnues d'utilité publique. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au WWF France par courrier à : 35/37 rue Baudin - 93310 Le Pré-Saint-Gervais ou par courriel : mesdonnees@wwf.fr. S'il ne vous était pas donné satisfaction, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

Pour consulter notre politique de protection des données, rendez-vous sur <https://www.wwf.fr/politique-de-confidentialite>.



VIE DES OCÉANS

Préserver les écosystèmes marins



VIE DES FORÊTS

Protéger le cœur vert de la planète



ALIMENTATION

Favoriser des systèmes alimentaires durables



VIE SAUVAGE

Pour une coexistence harmonieuse avec la vie sauvage



CLIMAT & ÉNERGIE

Contenir le dérèglement climatique en dessous de 1,5°C



" Quel plus bel héritage pouvons-nous laisser aux générations futures que la promesse d'une planète vivante ? Grâce à vous, elles auront la chance de grandir dans un environnement où chaque espèce, chaque espace naturel, chaque écosystème sera préservé, et de connaître un monde où les hommes vivent en parfaite harmonie avec la nature. Ensemble nous sommes la solution. "

Isabelle Autissier
Présidente d'honneur du WWF France



→ RENDEZ-VOUS SUR
wwf.fr/assurancevie

WWF France
35-37, rue Baudin 93310
Le Pré Saint-Gervais
Tél. : 01 71 86 40 60
wwf.fr
SIRET : 302 518 667 00084

